

Questions orales

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement. Ce dernier ne peut pas dire comment il trouvera des gens pour siéger à cette commission d'évaluation environnementale, la dernière ayant dû démissionner parce que les conditions qu'elle avait fixées n'étaient pas respectées.

Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions difficiles au sujet de l'environnement, nous savons de quel côté se range le gouvernement. Tout d'abord, dans le cas de Point Aconi, il a défendu, non pas la population du Canada, mais le sénateur Buchanan. Le gouvernement a dû choisir entre un examen environnemental convenable du projet Hibernia. . .

M. le Président: Je demanderais au chef du Nouveau Parti démocratique de bien vouloir poser sa question.

Mme McLaughlin: Le gouvernement a dû également choisir entre Alcan et la population de. . .

M. le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme McLaughlin: La question que je pose au ministre de l'Environnement est celle-ci: dans chaque cas, le ministre a pris parti pour les grandes entreprises qui sont ses amies. En ce qui a trait à l'environnement du Canada, de quel côté se range le gouvernement, est-il pour la population ou pour les grandes entreprises?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux vous donner une réponse très claire. Le gouvernement prend parti pour l'environnement, pour le développement durable, et il se conforme aux propositions énoncées dans le rapport de la commission Bruntland. Quant à la question qui nous occupe dans l'immédiat, le gouvernement a déclaré très clairement qu'il prendra les mesures voulues pour s'assurer que le projet Alameda ne sera pas mis à exécution tant qu'on n'aura pas terminé un processus d'examen environnemental complet et convenable. Et c'est exactement ce que nous allons faire.

• (1430)

[Français]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tout le monde au pays considère l'environnement comme une priorité absolue. Que fait le nouveau ministre de l'Environnement? Il multiplie les exemptions dans le domaine des études écologiques. Ma question au ministre est celle-ci: S'il n'est pas capable de répondre aux

attentes du public, est-il prêt au moins à se retirer et à laisser sa place?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que le gouvernement actuel est en train de faire, c'est d'avancer l'agenda environnemental du Canada le plus rapidement possible, un agenda qui va faire l'envie du monde industriel. Et je peux assurer que tous en cette Chambre vont être très fiers de voir exactement où se situe le Canada dans les comparaisons internationales au cours des prochaines années.

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai des questions à poser au ministre de l'Environnement au sujet de sa déclaration d'aujourd'hui.

Il a dit qu'il ne croyait pas possible d'effectuer l'examen environnemental pendant les travaux de construction du barrage Alameda. Le gouvernement de la Saskatchewan a déclaré, hier soir, qu'il avait l'intention de commencer ces travaux dans un jour ou deux.

Sachant cela, le ministre demandera-t-il aux tribunaux de rendre une injonction pour s'assurer qu'il n'y aura pas de travaux de construction à cet endroit tant que l'examen environnemental ne sera pas terminé? S'engage-t-il à faire cela dès aujourd'hui pour arrêter les travaux de construction?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit que nous examinons trois options qui visent toutes le même but.

La première serait une injonction et nous l'étudions très attentivement. Elle serait fondée sur l'entente et non sur le permis. La deuxième est une mesure prévue par la Loi sur les pêches. J'effectue actuellement des consultations à ce sujet. La dernière serait un arrangement à l'amiable où l'on s'engage à ne pas commencer les travaux.

J'ai dit à la Chambre hier et je l'ai répété deux fois aujourd'hui: nous n'accepterons pas que les travaux débute tant qu'un examen environnemental complet et adéquat n'aura pas été réalisé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'espère que le ministre comprend bien qu'il n'a pas le temps d'hésiter, étant donné que la construction commencera dans les prochaines 24 heures ou à peu près.